



M A I R I E D E L A F R A N Ç A I S E

(T a r n - e t - G a r o n n e)

Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-15

Objet : Contrat d'entretien prestation automobile

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipale du 31 mars 2026 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la demande de mettre en place un contrat d'entretien du parc automobile de la commune ;

DECIDE

- D'établir un contrat d'entretien de prestations d'entretien, de diagnostic et de réparation des véhicules municipaux à l'entreprise « LOPEZ Adrien » (Siret 99068567900013) pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Les conditions financières sont les suivantes : Tarif horaire MO : 55€/heure HT - Tarif journalier MO : Forfait 250€ HT - Tarif contrôle mensuel du parc MO : 110€ HT. Les fournitures et pièces sont en sus ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ce contrat et autres documents correspondants si besoin.

Fait à Lafrançaise,

Le 14 avril 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Lafrançaise
Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE

